

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE
HAUTE NORMANDIE**

**SESSION PLÉNIÈRE
DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2009**

**AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (SRADT)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Madame Annick BENOIT

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire a été adopté par le Conseil régional fin 2006.

Un document de suivi concernant les 8 axes du SRADT est soumis au CESR pour avis.

Le CESR n'est pas en mesure d'émettre un avis dans un délai aussi court sur un document essentiel pour l'avenir du territoire régional.

Le CESR souhaiterait que des échanges aient lieu avec le Conseil régional en amont de l'établissement du document de suivi du SRADT ; cela permettrait de fournir des recommandations approfondies dans un délai plus adapté.

Le CESR s'exprimera ultérieurement sur cette question.